



# Directives comité stratégique BeCommerce

# 2018

BeCommerce a pour objectif :

1. le regroupement d'entreprises, actives sur le marché belge dans le commerce numérique, y compris la vente à distance sans distinction de secteur ;
2. le renforcement de la confiance du consommateur dans le commerce numérique, y compris la vente à distance, ainsi que de l'image du secteur, plus précisément par le développement d'un propre code de conduite Trustmark et de campagnes de promotion et d'information axées sur le grand public ;
3. la représentation et la défense des intérêts des entreprises susmentionnées, sans distinction de secteur, au niveau national et international ;
4. le développement d'un climat économique et politique favorable au secteur et notamment la promotion, en tenant compte de la réglementation européenne et belge, de la levée de chaque limitation réglementaire freinant la compétitivité du commerce numérique, y compris la vente à distance et le développement.



Les directives concernant le comité stratégique BeCommerce (ci-après : le comité) donnent un bref aperçu des tâches, de la fonction et du caractère européen du comité.

## Présentation

Le comité est constitué de spécialistes juridiques, financiers et/ou des entreprises. Ils ont chacun une spécialisation : droits des consommateurs, sécurité en ligne, aspects fiscaux, aspects de l'entrepreneuriat (en ligne), etc.

Cette expertise mixte unique assure une cohésion et un transfert d'expérience entre les membres du comité d'une part, mais également à l'égard des membres (et de leurs consommateurs/clients professionnels) de BeCommerce.

Le comité doit avoir un rôle de conseil et non exécutif. Le rôle exécutif, à savoir l'approbation ou le rejet de boutiques en ligne, est assumé par un tiers externe : 'Bureau Veritas'.

Les membres du comité sont nommés par le conseil d'administration et rapportent au bureau exécutif et conjointement avec le bureau exécutif, au conseil d'administration.

## Tâches

Le comité se réunit au maximum deux fois par an. Au cours de l'année, les membres du comité peuvent inscrire librement des sujets à l'ordre du jour. S'il le souhaite ou si nécessaire, chaque membre peut convoquer une réunion.

L'accent est placé sur le transfert de connaissances plutôt que sur le traitement de dossiers individuels. Les tendances en matière de droit d'Internet, de sécurité et de vie privée sur Internet, de comportement d'achat du consommateur, d'initiatives européennes en matière de consommateurs et de clients professionnels et les sujets associés seront discutés, entre autres.

Les membres du comité se concentrent également sur le développement interne et externe du Trustmark, en portant de l'attention au caractère européen.



BeCommerce est membre fondateur d'Ecommerce Europe, l'acteur européen qui réunit les différentes organisations d'intérêt nationales. La mission d'Ecommerce Europe consiste à faire mieux connaître, et de manière plus approfondie, les intérêts des commerçants du commerce électronique par l'intermédiaire d'un lobbying (européen), de la communication et de réseaux. Le comité tient compte en tout temps du caractère de plus en plus européen de BeCommerce.

Le comité rédige un avis annuel, un rapport de tendance ou une conclusion finale que BeCommerce communique par la suite au nom du comité à ses membres, partenaires et contacts dans la presse.

## Rétributions

En principe, la participation au comité est non rétribuée.

Les frais de fonctionnement du comité sont à la charge de BeCommerce.

## Durée

Chaque membre s'engage au minimum pour deux ans, de manière exclusive, vis-à-vis du comité. Cette période est renouvelée automatiquement, à moins que le membre adresse une demande expresse au secrétariat de BeCommerce, et ce au plus tard trois mois avant le jour du renouvellement. Ainsi, BeCommerce peut prévoir un remplacement idoine suffisamment à temps.

## Responsabilité

Etant donné que le comité n'a pas un rôle exécutif mais purement de conseil, sa responsabilité est limitée. Les membres du comité se chargent uniquement de l'exactitude des faits avérés de l'avis annuel ou du rapport de tendance. La communication à des tiers s'effectue toujours sous la personnalité juridique de BeCommerce asbl.

## Révision de ces directives

Le bureau exécutif de BeCommerce peut transmettre à tout moment des propositions de modification des dispositions de ces directives au conseil d'administration, qui décide à ce sujet.